

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 15 septembre 1950

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour vendredi, 15 septembre 1950

Par l'honorable sénateur Robertson.

14 septembre—QUE le Sénat, lorsqu'il s'ajournera après avoir terminé les affaires courantes de la session, demeure ajourné jusqu'au 14 février 1951. Toutefois, s'il semble à l'honorable Président, après consultation avec le Gouvernement de Sa Majesté, que l'intérêt public exige que le Sénat doive se réunir plus tôt au cours de l'ajournement, l'honorable Président pourra donner avis qu'il en est venu à cette conclusion; et le Sénat devra alors se réunir à la date indiquée dans cet avis, et poursuivre ses travaux comme s'il avait été régulièrement ajourné à la date indiquée.